

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ**  
**COMPTE RENDU**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019**

**ORDRE DU JOUR**

I.	Déplacement d'un élu dans le cadre d'un mandat spécial.....	9
II.	Participation de la Ville à la mission agents d'ambiance mise en œuvre par le bailleur social Immobilière Nord Artois.....	9
III.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la prévention et de la médiation au titre de l'année 2019.....	10
IV.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du logement pour l'année 2019 .....	11
V.	Convention de groupement de commandes Ville de Villeneuve d'Ascq et Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve d'Ascq pour l'achat de carburant par cartes accréditives.....	12
VI.	Autorisation de signer les marchés.....	12
VII.	Tour de chauffe et projets collaboratifs Fabriques culturelles 2019 – Demande de participation financière à la MEL au titre des « Fabriques culturelles »	13
VIII.	Restitution d'une partie de la subvention exceptionnelle municipale de 2018 attribuée à l'Office de tourisme de Villeneuve d'Ascq .....	15
IX.	Actualisation du barème de remboursement relatif aux frais d'hébergement des agents de la commune de Villeneuve d'Ascq .....	16
X.	Actualisation du tableau des effectifs.....	16
XI.	Participation financière à la protection sociale complémentaire, risque santé, dans le cadre d'une procédure de labellisation.....	17
XII.	Adhésion à la convention de participation en prévoyance garantie maintien de salaire dans le cadre d'un mandat confié au Centre de gestion du Nord (CDG59) . .....	17
XIII.	Cinquième affectation des crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2019 – Aide à l'emploi sportif premier trimestre 2019 .....	18
XIV.	Sixième affectation des crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2019 Associations sportives des collèges et lycées.....	18
XV.	Renouvellement du partenariat entre la Ville et l'Institut d'éducation motrice Christian-DABBADIE .....	19

XVI.	Troisième affectation de subventions pour les classes de découverte .....	20
XVII.	Adhésion de la Ville de Villeneuve d'Ascq à l'Association ressources pour la réussite éducative (ARRE) .....	23
XVIII.	Troisième affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation au titre de l'année 2019 .....	24
XIX.	Convention de partenariat pour des projets intergénérationnels entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et le CCAS (EHPAD Résidence du Moulin d'Ascq) .....	25
XX.	Application du nouveau barème Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) des participations familiales en Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) .....	25
XXI.	Affectation des subventions destinées aux associations œuvrant dans le domaine de l'animation de quartier au titre de l'année 2019 .....	26
XXII.	Affectation d'une subvention d'investissement au LCR Les Près .....	26
XXIII.	Affectation d'une subvention d'investissement au Centre social du Centre-Ville au titre de l'année 2019.....	27
XXIV.	Quatrième affectation des crédits destinés aux LCR et associations diverses au titre de l'année 2019 .....	27
XXV.	Travaux d'effacement des réseaux aériens de la rue La Fontaine.....	28
XXVI.	Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	29
XXVII.	Présentation Motion déposée par le groupe EPVA relative à la réorganisation des services locaux de la Direction générale des finances publiques	29
XXVIII.	Présentation Motion déposée par le groupe Socialiste relative à l'interdiction des pesticides.....	34

*Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 19 heures.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Mes chers collègues, je vais faire l'appel.

**Présents :**

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, Farid OUKAID, André LAURENT, Françoise MARTIN, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Jean-Pierre FOURNIER, Claire MAIRIE, Vincent VERBEECK, Lahanissa MADI, Patrice CARLIER, Saliha KHATIR, Daniel DUBOIS, Yvonne WILLEM, Monique LEMPEREUR, Jean-Michel MOLLE, Claudine SARTIAUX, Jean PERLEIN, Jean-Antoine ROSSIT, David DIARRA, Yvelyne VAN CAENEGHEM, Daniel THUILLIER, Roselyne CINUS, Valérie QUESNE, Didier MANIER, Nathalie FAUQUET, Laurence DUBOIS, Grégory PARIS, Stéphanie LEBLANC, Victor BURETTE, Pascal LOEB, Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Christophe BONNARD, Vincent BALEDENT, Corinne AUBER, Sophie LEFEBVRE, Véronique DESCAMPS, Christophe LEMIERE.

**Absents :**

Pascal MOYSON, excusé, donne pouvoir à G. CAUDRON ; Olfa LAFORCE, excusée, donne pouvoir à D. DIARRA; Chantal FLINOIS, excusée, donne pouvoir à M. GIRARD ; Fadila BILEM, excusée ; Lionel BAPTISTE, excusé, donne pouvoir à D. FURNE ; Sébastien COSTEUR, excusé, donne pouvoir à S. ESTAGER ; Nicolas BANDOV.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Malgré les retards, le quorum est atteint ce qui nous permet de commencer ce conseil. Avant de passer rapidement en revue les principales manifestations qui se sont déroulées à Villeneuve d'Ascq du 1<sup>er</sup> juillet au 25 septembre, j'ai des informations à vous communiquer concernant notre organisation.

Vincent BALEDENT a quitté le groupe VAT pour rejoindre le groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq.

Jean-Michel MOLLE et Saliha KHATIR ont quitté le groupe PS pour créer un groupe au nom de Génération.s.

Quand on dit que l'on est en marche ou en mouvement, il y en a pour tous les goûts à Villeneuve d'Ascq.

**Jean-Michel MOLLE, groupe Génération.s**

On reste dans la même famille.

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est parfois le pire. Je suis toujours resté dans la famille socialiste et je peux dire

que cela ne m'a pas valu que de bons moments. De plus, c'est moins rentable. Quand on passe de l'autre côté, c'est généralement parce qu'on vous a acheté et qu'il y a quelque chose à la clé.

*Intervention hors micro.*

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je ne dis pas ça pour Vincent BALEMENT ! Je parlais dans l'autre sens. Rejoindre Ensemble pour Villeneuve d'Ascq, ça ne peut être qu'un acte positif pour travailler. Je pensais plutôt aux Socialistes qui ont rejoint En Marche. Ils sont maintenant plus nombreux que ceux qui sont restés au PS ; j'ai fait les comptes.

Voilà notre nouvelle organisation pour les 5 mois qui nous restent. Cela ne change rien dans l'expression des groupes puisque nous sommes en période électorale. Nous avons pris la décision de ne plus avoir ni d'article du Maire ni d'article de groupe. Ce n'était pas une obligation. J'ai consulté les groupes et c'est la décision qui a été retenue.

Je vais très rapidement rappeler les événements passés.

#### **Rappel des événements passés**

- Samedi 13 juillet : feu d'artifice à la Plaine Canteleu sur le thème de l'astronomie dans le cadre de l'année du démarrage du chantier de l'Astropole. Comme lors de la foire aux associations, l'accent a été mis sur l'univers, les météores et les météorites ;
- Dimanche 14 juillet : Fête nationale célébrée place de la République sous la bague de Maryvonne GIRARD. Pour ceux qui se sont posés des questions à ce moment, j'étais absent car Valérie, ma compagne avec laquelle je pars, a dû prendre ses vacances au mois de juillet. Sauf à prendre nos congés à des mois différents, ce que je ne souhaitais pas, je n'étais donc pas là aux festivités du 14 juillet et pour aucune autre raison, comme j'ai pu le lire autre part.
- Vendredi 2 et samedi 3 août : nuit des étoiles avec le CARL à la ferme du Héron. C'est toujours un grand moment. Je rappelle que le CARL sera un des animateurs de l'Astropole qui sera construit à partir de cette fin d'année et tout au long de 2020 près de la ferme du Héron ;
- Jeudi 15 août : commémoration du 75<sup>e</sup> anniversaire du débarquement de Provence à la stèle du carrefour de la Planche-Epinoy au Breucq. J'étais revenu et je boitais. Je venais d'apprendre que, depuis une dizaine de jours, mon tendon d'Achille était sectionné ;
- Vendredi 23 août : cinéma de plein air place Léon-Blum. Un beau succès et une belle ambiance. J'invite les élus qui ont dans leur ville des quartiers

sensibles à organiser, le soir, une séance de cinéma en plein air. Ça prouve qu'il y a de la vie dans le quartier, de la sécurité et une vie associative. La maison de quartier Jacques-Brel pilote l'ensemble ;

- Vendredi 23 au dimanche 25 août : festival Diantre ! Du jeu ! à la ferme d'En-Haut.
- Lundi 2 septembre : rentrée scolaire ;
- Samedi 7 septembre : vide-greniers du Pont-de-Bois et de l'Hôtel-de-Ville ;
- Dimanche 8 septembre : foire aux associations au Palacium. Elle a remporté un beau succès ;
- Mercredi 11 septembre : hommage à Salvador ALLENDE place Allende comme chaque année depuis 1973 ;
- Jeudi 12 septembre : première pierre à la Maillerie. Ce n'était pas une pierre mais un premier tricot ;
- Samedi 14 septembre : la Ch'ti délire au Stadium ;
- Lundi 16 au dimanche 22 septembre : semaine de la mobilité ;
- Vendredi 20 septembre : inauguration de l'exposition Jean-Pierre WATEL au musée du château de Flers. Je suggère à ceux et celles qui ne l'ont pas encore visitée, d'aller la voir. Ils connaîtront un peu mieux l'histoire de la Ville, ce que cela voulait dire d'être pionnier à l'époque et comment Jean-Pierre WATEL a pu être un pionnier qui le reste pour l'avenir par le type d'habitat qu'il nous a proposé ; exposition Résistances et Libération à la salle Dequesnes ;
- Samedi 21 septembre : inauguration du moulin de Vaudricourt au Musée de Plein-Air. Villeneuve d'Ascq doit être une ville unique en son genre en France avec trois moulins à vent et un moulin à eau (même s'il n'est pas en fonctionnement) plus un musée des moulins. Il y a, là encore, un gros travail associatif relayé par les collectivités ;
- Samedi 21 et dimanche 22 septembre : Journées du Patrimoine avec plus de 10 000 visiteurs ;
- Mardi 24 septembre : projection à la ferme d'En-Haut des *Flambeaux d'Ascq*, un film réalisé sur le massacre d'Ascq. Je vous le recommande. Il est incroyable, scotchant. La qualité technique est très importante et, en même temps, il y avait une émotion. J'ai dit dans mes mots de conclusion que cela me faisait penser à une expression que j'ai moi-même utilisée en référence à l'émission de télévision *Des racines et des Ailes* car nous avons là les racines ascquoises et en même temps, l'avenir, l'engagement, la vie que toutes les

familles des massacrés ont dû construire dans des conditions que l'on imagine très difficiles. Il y a encore des personnes qui ne savent pas que Villeneuve d'Ascq, qui fêtera ses 50 ans au mois de février 2020, tire son nom d'Ascq et du massacre qui y a été perpétré ;

- Mercredi 25 septembre : journée nationale des Harkis au Breucq. Nous sommes quelques-uns à en revenir. J'ai, là aussi, rappelé la différence entre l'histoire, qui est toujours écrite après coup soit par les vainqueurs soit pour leur faire plaisir, et la mémoire de ceux qui l'ont vécue. Cela veut dire que lorsqu'on vit certains événements, on ne sait pas toujours comment et pourquoi ils ont commencé et surtout pas comment ils vont finir. Les Harkis sont tout de même des Français que la France a abandonnés.

### **Manifestations à venir**

- Samedi 28 septembre : 25 ans de la crèche les Souriceaux ;
- Dimanche 29 septembre : braderie du Bourg ; concert apéritif de l'Avenir musical d'Ascq salle Pierre et Marie-Curie ;
- Dimanche 6 octobre : braderie d'Ascq ; deuxième cérémonie des Jubilaires de l'année 2019.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Voilà pour les principales manifestations.

Concernant le Conseil de ce soir, je rappelle le dispositif de sécurité mis en place. Trois policiers municipaux sont présents à l'entrée puis dans le hall. L'entrée du public est prévue par l'escalier d'honneur avec contrôle visuel des sacs.

Le Conseil de rentrée fait, comme chaque année, suite à un été riche en animations et en activités en tout genre et pour tous les âges à Villeneuve d'Ascq. Il faut y ajouter les centres de vacances et les centres de loisirs auxquels des milliers d'enfants et de jeunes ont participé.

Au niveau national et international, il y a, malheureusement, eu des événements plus sombres : tout d'abord en France, à Signes où, le lundi 5 août, Jean-Mathieu MICHEL, Maire, a trouvé la mort après avoir été percuté par deux individus qui déversaient des déchets sur chemin communal. Il était âgé de 76 ans et Maire de Signes depuis 1983. Il était venu signifier personnellement aux deux contrevenants l'illégalité de ce dépôt.

Je peux dire que nous avons connu ce type d'événements de manière moins dramatique. Maryvonne GIRARD a risqué de se faire écraser par des gens du voyage à la Haute-Borne. Je me souviens aussi des Roms, derrière l'école d'architecture, menaçant nos employés municipaux avec une hache. Il faut savoir qu'être élu est, aujourd'hui, un métier à risques dans tous les sens du terme.

Bien entendu, l'ensemble des Maires et des élus locaux ont eu une pensée pour lui et ses proches. Puissent les princes qui nous gouvernent en tirer des raisons d'être un peu moins méprisants qu'ils ne le sont souvent par rapport aux 500 000 élus locaux en France. C'est une richesse pour le pays. La plus grande majorité des communes n'aurait plus de contact avec les services publics s'il n'y avait pas un Maire ou des élus locaux ; je pense notamment aux communes rurales. Cet accident tragique a mis en lumière la problématique des violences physiques et verbales auxquelles les élus, en général, et les Maires en particulier – de toutes couleurs politiques –, qui sont souvent plus clairement identifiés, sont confrontés dans l'exercice de leurs fonctions.

Cet été a également été marqué par de gigantesques incendies un peu partout sur la planète. Ils ravagent encore l'Amazonie, qualifiée de poumon vert de notre planète même si elle l'est de moins en moins. Cette tragédie est, certes, éloignée mais elle nous touche tous directement. En effet, si l'attention médiatique a été focalisée sur le Brésil, il ne faut pas oublier la situation en Guyane, chez nous, où la faune et la flore sont également menacées par l'orpaillage légal, quand il est autorisé par nos autorités, et illégal. Trois gendarmes sont d'ailleurs morts lors d'une opération pour lutter contre ce fléau au mois de juillet.

Enfin, il ne faut pas non plus oublier l'Afrique où des incendies parfois pires que ceux de l'Amazonie mais moins médiatisés ravagent les forêts subsahariennes et ce, dans une quasi-indifférence.

Sur le territoire même de l'Union européenne, il y a eu des incendies extrêmement dramatiques en Grèce mais aussi au Portugal et un peu en Espagne. C'est vrai qu'avec la canicule, pour partie explicable par le réchauffement climatique mais pas uniquement, ces incendies prennent une dimension beaucoup plus dramatique. Est-ce que cela servira à faire comprendre aux citoyens et à leurs dirigeants qu'il y a là une urgence climatique à prendre en compte dès maintenant et très rapidement, dans les prochaines années de la prochaine décennie ? Souhaitons-le mais les calendriers politiques sont rarement les mêmes que ceux de la vie, d'où des divergences entre les deux dans les discours et dans les actions ; je pense en particulier aux États-Unis d'Amérique et à la Chine. Cela me fait regretter que dans le cadre d'un battage médiatique, cette jeune fille, dont je respecte l'engagement, pense que la France et l'Allemagne doivent être les premiers à se voir porter des accusations et des procès avant même les États-Unis ou la Chine voire l'Inde ou le Brésil. Il y a tout de même de quoi s'interroger. Je sais bien qu'en France, on disait qu'on ignorait notre géographie mais peut-être que nous ne sommes pas les seuls.

Face à ces événements, nous ne pouvons pas rester indifférents et nous devons nous interroger en permanence sur le rôle de l'homme. Surtout, nous devons essayer d'être les plus unis possible ; ce n'est pas simple, en politique, d'être rassemblés et unis sur des grandes causes mais, l'urgence climatique et sanitaire devrait tous nous rassembler pour les plus jeunes d'entre nous qui vivront dans ce monde. Imaginez qu'aujourd'hui, nous allons faire vivre nos enfants dans un quasi-enfer à partir des années 50 si l'évolution continue ainsi. Cela devrait nous interpeller et nous engager un peu plus.

Dans un autre sujet de santé, j'ai pris très au sérieux la problématique de la consommation de douilles de protoxyde d'azote dans des démarches de prévention avec les jeunes, les parents et les commerces. J'ajouterai également que j'ai pris un arrêté, certes symbolique, contre les pesticides comme l'ont fait des dizaines voire des centaines de Maires aujourd'hui. Nous savons parfaitement que ces arrêtés ne sont pas légaux. Quand on prétend que pour protéger nos populations, il faut un recul de 5 m par rapport à la route ou aux habitations, on se dit qu'il y a encore du chemin à parcourir.

L'actualité a encore été marquée par la mort, vendredi dernier, d'un des bourreaux du massacre d'Ascq en la personne de l'ex-SS Karl MÜNTER. Je ne vois pas pourquoi on dit ex-SS car il se reconnaissait toujours en tant que tel. Une fois encore, alors qu'un procès le visait pour apologie au crime pour ses propos ignominieux – il a dit qu'il assumait parfaitement –, il a échappé à la justice humaine. Vous avez mon communiqué dans votre dossier. Pour ceux qui sont moins croyants que les autres, il s'agit d'un des cas pour lesquels on espère qu'il existe un enfer, en escomptant toutefois ne pas l'y accompagner. Si la justice humaine n'est pas possible, il reste la justice divine, encore faut-il qu'il y ait un Dieu. À chacun ses convictions en la matière dès l'instant où cela n'empiète pas sur la laïcité.

Enfin, pour terminer sur une note plus légère, j'adresse mes félicitations à Danièle et Sylvain CALONNE qui ont reçu le prix Bruno-Wiefel pour leur engagement européen depuis 20 ans auprès du club d'histoire l'OGV de Leverkusen, notre ville jumelle allemande. Dans le même temps, nous avons un groupe d'ainés de l'ARPE qui passait un séjour en Grèce à Haïdari, notre autre ville jumelle. Ils ont été reçus par le nouveau Maire de la ville. Nous le connaissons puisque c'est avec son père que j'avais signé le jumelage. C'était un Maire de centre droit ou de droite. Il avait été remplacé dans le cadre de la vague de gauche extrême par un Maire communiste qui a, désormais, dû céder la place au fils.

L'appel a été fait. L'organisation a été rappelée. Les pouvoirs ont été vérifiés. Didier MANIER que j'avais excusé pour sa participation à une cérémonie qui nous tient tous à cœur est arrivé ainsi que d'autres élus.

Je rappelle que lorsqu'un conseiller municipal ou un adjoint quitte la séance, il doit établir un pouvoir. Il y a encore des formulaires vierges disponibles sur la table de l'administration.

Vingt-six délibérations et deux motions sont à l'ordre du jour. Une première motion a été déposée par le groupe EPVA. Elle est relative à la réorganisation des services locaux de la Direction générale des finances publiques. Une motion de soutien à l'interdiction des pesticides a été déposée par le groupe PS.

La délibération portant sur la réhabilitation-extension de la Rose des Vents a été reportée au mois d'octobre pour des raisons que j'aurai l'occasion d'expliquer plus tard. À cet égard, des courriers ont été adressés à Marc DROUET de la DRAC et à Franck RIESTER, ministre de la Culture, pour rappeler les engagements de la Ville et notre position sur le hors les murs pendant les travaux. Vous avez tous eu copie de ce courrier.

L'état de présence des élus dans les commissions a été déposé sur table. Le PV de la séance du 25 juin 2019 vous a été transmis. Il n'y a pas d'opposition.

La délibération « marchés », mise à jour suite à la CAO du 23 septembre, a été déposée sur table ainsi que la motion déposée par le groupe PS, transmise par mail à l'ensemble du Conseil municipal le 23 septembre.

Pour ce qui est du secrétaire de séance, il est de coutume de désigner le benjamin ou la benjamine du Conseil présent. Il s'agit en l'occurrence de Sophie LEFEVRE si elle l'accepte.

*Sophie LEFEVRE est désignée secrétaire de séance.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je demande expressément l'approbation du procès-verbal. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est adopté.

*Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 est adopté à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous pouvons passer à l'ordre du jour proprement dit.

## **I. DÉPLACEMENT D'UN ÉLU DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il s'agit de Mme Yvelyne VAN CAENEGHEM qui m'a représenté ainsi que la Ville lors de la cérémonie à Leverkusen qui a mis à l'honneur M. et Mme CALONNE.

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **II. PARTICIPATION DE LA VILLE A LA MISSION AGENTS D'AMBIANCE MISE EN ŒUVRE PAR LE BAILLEUR SOCIAL IMMOBILIERE NORD ARTOIS**

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

M. le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. C'est une tradition car nous avons maintenant l'habitude de voter pour cette délibération qui revient tous les ans. Il s'agit du dispositif d'agents d'ambiance mis en œuvre par le

bailleur des 3F, l'Immobilière Nord Artois (INA). Il s'agit d'un montant de 15 000 €. Ils ont également reçu la même somme par le Fond interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD). Je vous rappelle que les agents d'ambiance sont des médiateurs. Ils se trouvent actuellement beaucoup plus sur la rue du Blason que sur le chemin des Visiteurs car celui-ci s'est un peu calmé.

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est un gros travail en lien avec la police municipale et nationale qui intervient régulièrement. C'est ce qui me faisait dire tout à l'heure que l'on pouvait, place Léon-Blum, un soir, organiser une séance de cinéma de plein air.

Pas d'opposition ? Si, Mme BARISEAU.

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

Pas d'opposition, bien au contraire. Je voulais savoir combien il y a d'agents d'ambiance sur la Ville et avec combien de bailleurs nous conventionnons.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Celui-là. C'est tout.

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

Ça représente combien d'agents d'ambiance ?

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Ils sont quatre.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il y avait aussi LMH mais, pour des raisons financières, il a dû arrêter son dispositif.

Tout le monde est d'accord pour le voter ? Il n'y a pas d'opposition ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **III. AFFECTATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION ET DE LA MÉDIATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

C'est la même chose. Je rappelle que CITEO a deux correspondants de réseau

éducatif : un au collège Simone-de-Beauvoir et un autre au collège du Triolo. L'association bénéficie d'une subvention d'un montant de 13 500 € comme tous les ans. Elle est, non seulement, très investie dans les collèges mais également dans les réunions appelées cellules de veille où elle vient faire remonter ses informations comme tous les autres partenaires.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

C'est l'occasion de rappeler qu'il y a de très nombreuses cellules de veille qui associent les différents partenaires aux services de sécurité sous la responsabilité de Maryvonne GIRARD. Cela concourt à connaître au plus vite les problèmes. Cela ne veut pas pour autant dire que nous les résolvons plus facilement. Toutefois, nous les résolvons plus facilement lorsque nous les connaissons vite. Chacun peut en faire le constat dans sa vie : un gros problème est souvent un petit problème qui n'a pas été traité suffisamment vite. Encore faut-il que nous ayons les moyens de faire tout cela. Ceux des collectivités et des communes ne sont pas brillants : 1,1 % inflation comprise. Je rappelle que notre inflation n'est pas celle de l'INSEE compte tenu de l'entretien des bâtiments et des fluides. Nous en discuterons certainement longuement lors de la campagne électorale qui s'ouvre ou plutôt qui s'est déjà ouverte ; sans moi pour l'instant.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **IV. AFFECTATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT POUR L'ANNEE 2019**

### **Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

C'est une subvention de 1 000 euros pour la CLCV, que tout le monde connaît et qui œuvre très bien au niveau du logement et pour les habitants, et de 4 000 euros pour l'AFEV.

Il faut que je parle de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) car vous comprendrez pourquoi il y a beaucoup moins de problèmes maintenant. Elle est installée en plein milieu de la Chaussée des Visiteurs, en plein centre du Pont-de-Bois. L'INA lui a trouvé un local. Depuis qu'elle y est installée, les membres de l'association participent à tout. Par exemple, lors de la séance de cinéma de plein air, ils sont arrivés à 20 pour nous donner un coup de main et sont restés toute la soirée.

Ce sont des kapseurs (colocation). Ils sont actuellement huit dans deux logements. Trois de plus arriveront dans un logement rue du Blason. Ils sont très investis dans le quartier du Pont-de-Bois. Ils organisent différentes manifestations y compris le

dimanche (les dimanches de l'AFEV) où ils ouvrent leur local. Ils sortent également. Leur local est ouvert à tous les jeunes que ce soient des enfants, des étudiants ou des jeunes en détresse. C'est donc une excellente chose. Avec le partenariat que Julie MICHEL, de la maison de quartier Jacques-Brel, a mis en place avec eux, nous avons de belles manifestations, de bons moments et surtout de la mixité. Ça fait énormément pour le quartier.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **V. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLENEUVE D'ASCQ POUR L'ACHAT DE CARBURANT PAR CARTES ACCREDITIVES**

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Bonsoir. Il s'agit, à travers un groupement de commandes, de conventionner et de désigner une commission ad hoc qui devra délibérer sur l'achat de carburant pour les véhicules de la Ville et du CCAS. La répartition se fait à hauteur de 220 000 € pour la Ville et de 15 000 € pour le CCAS.

Nous devons désigner les deux représentants, en l'occurrence moi et M. André LAURENT, qui siégeront dans la commission qui se réunira prochainement.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VI. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

J'enchaîne avec une série de marchés qui ont tous reçu l'unanimité de la CAO.

Il y a tout d'abord un marché d'entretien des bâtiments communaux. Il porte sur toute une série de lots en maçonnerie, plomberie, couverture, etc. Nous sommes à hauteur de 190 000 € par an reconductible sur trois années. Lorsque nous ne faisons pas des travaux en régie, nous faisons appel à des prestataires pour venir entretenir nos bâtiments.

Le deuxième marché est celui du gaz. Il s'agit d'un marché subséquent. Vous savez que nous avons un marché multi-attributaires et que nous passons tous les ans un marché subséquent qui désigne l'attributaire qui sera retenu. Cela se fait uniquement sur le critère de prix. Nous désignons celui qui propose l'offre la moins chère au moment où elle est énoncée. En l'occurrence, celui qui a été retenu est EDF.

Le troisième marché est lié au Palacium. Je ne vais pas présenter une nouvelle fois les travaux qui s'élèveront, in fine, à plus de 6 millions d'euros. La Région mettra 1 million ; la Métropole européenne de Lille (MEL), 1 million. 65 % du coût sera pris en charge par la Ville. Nous avons déjà présenté ce projet ambitieux qui porte une politique à destination du sport dans la Ville, évidemment du club résidant mais aussi de l'utilisation qui en est faite par les scolaires, en particulier ceux du lycée public de la ville. Ce dossier a déjà été présenté. Vous avez, là, tous les attributaires des différents lots qui ont été désignés. Si vous passez sur le chantier, vous constatez que les choses ont déjà bien avancé. Ce dossier a, lui aussi, obtenu l'unanimité de la CAO.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions sur cette délibération ? Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VII. TOUR DE CHAUFFE ET PROJETS COLLABORATIFS FABRIQUES CULTURELLES 2019 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA MEL AU TITRE DES « FABRIQUES CULTURELLES »**

### **Dominique FURNE, Adjointe au Maire**

Bonsoir chers collègues. Comme chaque année depuis le lancement de l'appel à projets en 2005, la Ville de Villeneuve d'Ascq via la ferme d'En-Haut propose de poursuivre cet événement appelé Tour de chauffe. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement des groupes de musique dans le but de se professionnaliser.

La Fabrique villeneuvoise, via le dispositif Tour de chauffe, demande à la MEL une participation financière à hauteur de 70 000 euros. C'est toujours la même chaque année.

À ce propos, je voudrais vraiment vous conseiller, si vous n'avez pas encore eu l'occasion de la voir à la ferme d'En-Haut, l'exposition les Yeux d'Argos organisée dans le cadre d'Eldorado 3 000. Vous pourrez y jouer les magiciens. Cette exposition est vraiment extraordinaire. On joue avec l'eau, le son, on écoute le cœur des arbres. C'est vraiment magique. Les Fabriques culturelles de la MEL travaillent ensemble et mettent leurs moyens au service des citoyens quels qu'ils soient.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Mme BARISEAU.

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

J'ai une question qui a trait à la culture mais qui ne concerne pas Tour de chauffe. Il me semble que nous avons adhéré il y a quelques mois à Lille capitale du design. Il y a eu une délibération sur ce sujet. Je voulais savoir si des projets vont se monter sur la Ville car nous approchons de la date.

**Dominique FURNE, Adjointe au Maire**

A priori, nous avons huit proof of concept (POC) qui ont été retenus.

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

Huit POC, c'est énorme ! Top ! Merci.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous n'en avez pas eu la liste ?

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

Non.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Notre originalité, c'est que dans nos POC, il y a l'agriculture (ville nature, ville nourricière) qui a été retenue. Il s'agit d'être innovant puisque le sens du design est ouvert. C'est le design de notre santé que de pouvoir consommer dans quelque temps des produits cultivés localement qui ne subissent pas des traitements pesticides et qui ne doivent pas avoir des conservateurs pour faire le tour de la planète. Quand j'avais proposé cette idée, on m'avait répondu que ça ne marcherait jamais. Elle a pourtant été retenue.

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

Excusez-moi, je vais faire un aparté hors délibération. En parlant de POC, vous auriez pu annoncer, M. le Maire, que l'équipe Habiter2030 a gagné le Solar Décathlon. C'est une fierté car c'était la seule équipe française sélectionnée. Elle a remporté cette compétition. Le prototype, qui est un POC de rénovation d'une 1930, a été monté aux Compagnons du devoir, chez nous, à Villeneuve d'Ascq.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous l'avez fait et c'est très bien ainsi. Lorsque j'ai été élu la première fois, les Compagnons du devoir semblaient être une survivance du passé ; aujourd'hui, c'est l'avenir. À l'époque, on les accusait presque d'être une secte non laïque. De plus, c'était masculin. Il n'y avait qu'une seule femme dans l'équipement qui était la mère de la maison. Ça semblait remonter au Moyen Âge et aux bâtisseurs de cathédrales. Aujourd'hui, c'est une des méthodes de formation qui correspond véritablement à une production et une consommation qualitative et non à une obsolescence programmée. Quand vous achetez une machine à laver, vous savez qu'elle a été programmée pour être irréparable au bout de quatre ou cinq ans. Même chose pour un frigo alors qu'avant, il pouvait durer 30 ou 40 ans. La lutte contre le gaspillage passe par tout cela. Elle passe également, en matière d'artisanat, par la formation d'artisans, ce qui n'est pas aussi évident que cela. Je ne sais pas si la cathédrale Notre-Dame sera reconstruite en cinq ans – cela m'étonnerait un peu –, mais un des problèmes est de ne pas avoir les équipes capables de faire le travail.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**VIII. RESTITUTION D'UNE PARTIE DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MUNICIPALE DE 2018 ATTRIBUÉE A L'OFFICE DE TOURISME DE VILLENEUVE D'ASCQ****Dominique FURNE, Adjointe au Maire**

Nous avons attribué une subvention exceptionnelle à l'office de tourisme pour la parution d'un livre écrit par M. Francis PRIN mais celui-ci n'ayant pas été édité cette année, nous demandons donc la restitution d'une partie de la subvention exceptionnelle qui avait été attribuée. Je pense que ce livre sera édité en 2020.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je pense aussi qu'il sera édité au compte de Francis PRIN, et non plus par le relais de la Mairie. Je peux vous dire pourquoi ça s'est arrêté. C'est un très beau livre, très riche. Francis PRIN est un de ceux qui connaissent le mieux la ville. Mais après examen du manuscrit, nous avons été plusieurs à constater qu'il était un peu laudateur pour le Maire. En cette période, ce n'est pas très bon pour les comptes de campagne. Nous avons donc demandé à Francis PRIN de supprimer ces parties, ce qu'il a refusé. Nous avons donc dit que nous ne pouvions pas le financer car il y a des règles démocratiques. Il le fera donc pour son compte. Cela ne nous empêchera pas, l'année prochaine, lorsqu'il sera édité, d'en acheter afin de le remettre comme cadeau. Cela permet d'aider des personnes qui publient des livres sur l'histoire de la Ville. Nous ne serons toutefois plus les pilotes dans l'appareil.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **IX. ACTUALISATION DU BAREME DE REMBOURSEMENT RELATIF AUX FRAIS D'HEBERGEMENT DES AGENTS DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Comme je vous l'ai indiqué, Pascal MOYSON n'est pas là ; c'est donc moi qui vais rapporter. On m'a fait une petite fiche à cet effet. Pour un adjoint, gérer du personnel n'est pas une partie de plaisir. C'est complexe. Heureusement qu'il y a des élus et des services qui peuvent consacrer du temps à tout cela.

La première délibération concerne l'actualisation du barème de remboursement relatif aux frais d'hébergement des agents de la commune de Villeneuve d'Ascq. Le montant forfaitaire unique était de 60 €. Après négociation avec les organisations syndicales, le remboursement passe à 70 € dans une ville de province ; 90 € dans les grandes villes de plus de 200 000 habitants et les communes du Grand Paris et à 110 € à Paris même car les frais sont plus élevés. Pour un agent reconnu en qualité de travailleur handicapé, le montant forfaitaire est fixé à 120 € ; les coûts étant plus élevés pour ces employés.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'opposition. Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **X. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Douze postes sont créés afin de parer à des départs en retraite, mutation et mobilité. Les raisons sont toujours les mêmes : lorsque les agents s'en vont, il est toujours très difficile de les remplacer automatiquement sur le grade, le poste sur lequel ils étaient. Si nous voulons faire des jurys ouverts, il faut prévoir. Si nous n'avons pas les postes inscrits au tableau des effectifs, nous ne pouvons pas désigner une personne qui ne correspondrait pas au poste précis de l'agent qui s'en va.

Il y a également une création ferme dont chacun peut, à mon sens, reconnaître l'utilité : il s'agit d'un poste de gestionnaire administratif, agent de catégorie C, au pôle santé du service santé, hygiène et sécurité. Nous savons que les besoins en la matière sont de plus en plus importants et nombreux dans nos collectivités.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XI. PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE, RISQUE SANTE, DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Les deux délibérations suivantes concernent la protection sociale complémentaire des agents municipaux. Elles ont été discutées avec les organisations syndicales dans le cadre du dialogue social et ont reçu un avis favorable du comité technique.

La première délibération concerne la participation financière à la protection sociale complémentaire, risque santé, dans le cadre d'une procédure de labellisation. C'est une amélioration. Nous pouvions espérer faire plus mais nous avons les contraintes budgétaires que l'on sait et les organisations syndicales l'ont compris.

Le coût estimatif annuel de ce changement est de 110 000 € portant à 160 000 € le montant total de l'aide versée. Ce n'est pas négligeable et les salariés l'ont bien reconnu.

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XII. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN PREVOYANCE GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE DANS LE CADRE D'UN MANDAT CONFIE AU CENTRE DE GESTION DU NORD (CDG59)**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Au bout de trois mois d'arrêt maladie sur un an, un agent perd la moitié de son salaire. Il s'agit d'une règle statutaire qui peut toucher tous les agents. Pour y faire face, la collectivité a réfléchi à la mise en place d'une garantie maintien de salaire. Il s'agit d'aider les agents à souscrire une garantie maintien de salaire auprès d'une mutuelle ou d'un assureur. L'organisme peut alors verser la quasi-totalité de la moitié manquante du salaire. Cette souscription a un coût pour l'agent calculé en fonction de son salaire.

Pour aider les agents de la Ville et du CCAS à faire face à ces difficultés liées à leur état de santé, la collectivité a réfléchi à la manière de les aider à souscrire à une garantie maintien de salaire. En parallèle, le Centre de gestion du Nord a souhaité proposer à l'ensemble des agents territoriaux du Département l'accès à une garantie maintien de salaire. Le CDG a lancé une consultation et a retenu la mutuelle

Territoria. L'adhésion à cette garantie est donc ouverte aux agents à condition que la collectivité qui les emploie verse un droit d'entrée au Centre de gestion.

La Ville va donc verser aux agents qui souhaitent souscrire à ce maintien de salaire le montant du droit d'entrée à cette garantie proposée par le Centre de gestion et la mutuelle Territoria. Ce droit d'entrée est d'un euro par mois. L'agent doit ensuite payer la cotisation calculée en fonction de son salaire.

Cette possibilité, ouverte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, aura un coût estimatif de 15 000 €. Une campagne de communication va être organisée pour faire connaître ce nouveau dispositif aux agents avec la distribution d'une lettre d'information et l'organisation de réunions. J'ai validé cette lettre qui va partir.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XIII. CINQUIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2019 – AIDE A L'EMPLOI SPORTIF PREMIER TRIMESTRE 2019**

**Farid OUKAID, Adjoint au Maire**

Il s'agit de l'aide destinée à exonérer d'une partie des charges patronales les clubs qui emploient des salariés. Vous avez la liste des clubs concernés dans le tableau joint à la délibération. Le montant total s'élève à 14 526 €.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XIV. SIXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2019 ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLEGES ET LYCEES**

**Farid OUKAID, Adjoint au Maire**

Il s'agit d'un montant total de 11 000 €, mais nous n'avons manifestement pas le tableau des collèges et lycées concernés alors qu'il aurait dû être joint à cette délibération.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous l'avons oublié. Nous vous le communiquerons. Nous allons l'imprimer et nous vous le donnerons à la fin du Conseil. C'est une délibération classique.

**Farid OUKAID, Adjoint au Maire**

Il n'y a pas de grandes différences avec le tableau de l'année dernière. Il y a quelques ajustements mais il aurait, tout de même, été intéressant d'avoir ce tableau.

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est pour ça que nous pouvons voter cette délibération. Nous vous distribuerons le tableau après.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XV. RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE CHRISTIAN-DABBADIE**

**André LAURENT, Adjoint au Maire**

La Ville de Villeneuve d'Ascq est très inclusive pour les personnes « différentes ». Nous avons également des compétences que nous mettons à disposition de l'IEM Dabbadie pour former des jeunes dans la pratique maraîchère, aux techniques horticoles.

L'IEM Dabbadie participe à la Ruche qui dit oui ! Elle offre une possibilité de commander des légumes et d'autres produits auprès d'un site Internet. Tout ce qui a été commandé à la Ruche qui dit oui ! pour l'IEM Dabbadie est ensuite distribué aux personnes qui viennent chercher leur commande. Ce sont les enfants de l'IEM Dabbadie qui livrent les clients. C'est donc faire œuvre d'une bonne action quand vous achetez à l'IEM Dabbadie par la Ruche qui dit oui ! Cela permet aux enfants d'être en contact avec des adultes dans le cadre d'un service commercial.

Concernant cette délibération, il s'agit d'un partenariat pour permettre de former les jeunes à la pratique horticole. C'est une action qui a déjà été engagée et que nous continuons avec plaisir.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Cela fait partie de toutes les actions que nous avons développées avec les institutions et les équipements qui aident à une parfaite citoyenneté des personnes qui ont un handicap. Nous prenons des apprentis dans ce cadre-là. Nous faisons

également plein d'autres choses. Nous sommes exemplaires en la matière. Je ne connais pas d'autre Ville où il y a une telle densité de structures de toute nature ayant trait au handicap. Je dis souvent que c'est une de mes plus grandes fiertés en tant que Maire. Ça existait avant ma première élection ; je n'ai donc rien inventé. Je n'ai jamais eu de problème de citoyens un peu grincheux, comme cela s'est vu ailleurs.

J'ai reçu une lettre pour les cloches de l'église du Bourg. Il ne s'agissait pas d'une personne qui demandait que les cloches ne sonnent plus mais qui s'étonnait qu'elles sonnent moins. Comme ce n'est pas moi qui vais sonner les cloches à qui que ce soit, je me suis rapproché du curé. Il avait effectivement réduit le service pour répondre à des riverains qui s'étaient directement adressés à lui. Nous avons donc trouvé un compromis pour remettre des cloches en semaine à 7 h 30 mais pour les différer le dimanche pour permettre à tout à chacun de vaquer à ses occupations de grasse matinée.

À Villeneuve d'Ascq, il se fait beaucoup de choses, dont ce qui vient d'être rappelé par André LAURENT, et nous en sommes très fiers.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non, bien entendu, et je vous en remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVI. TROISIEME AFFECTATION DE SUBVENTIONS POUR LES CLASSES DE DECOUVERTE**

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Françoise MARTIN va peut-être nous dire deux ou trois mots avant pour nous résumer la rentrée.

### **Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

Il y avait des événements assez forts qui étaient attendus au niveau de la rentrée comme la scolarisation des enfants à partir de 3 ans. J'avoue que nous nous doutions qu'à Villeneuve d'Ascq, tous les enfants de trois ans étaient scolarisés mais nous nous attendions à une augmentation des effectifs, voire à une stabilisation. Nous avons été extrêmement étonnés car les effectifs de maternelle sont en diminution. Nous perdons 75 enfants dans les écoles publiques de la Ville.

Nous gagnons, toutefois, 10 élèves en élémentaire.

Il ne s'agit pas d'un problème villeneuvois mais académique et départemental. Il y a une nette diminution des enfants dans les écoles maternelles. Les jeunes d'une trentaine d'années ont peut-être d'autres projets dans la vie que de faire de charmants bambins qui pourraient remplir les écoles.

On constate également une petite diminution, proportionnellement moins importante,

dans les écoles maternelles privées (une petite dizaine d'enfants).

Nous nous attendions peut-être à une augmentation des effectifs en maternelle et nous avons finalement constaté une diminution comme dans tout le département.

Autre événement : le dédoublement des classes de CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire. Vous vous souvenez que l'année dernière, les classes de CP ont été dédoublées. Le gouvernement préconisait des classes à 12 élèves. Il s'avère que nous sommes plutôt à 14.

Cette année, c'est au tour des CE1. Nous avons trois écoles concernées : Claude-Bernard, Bossuet, Verhaeren où il a fallu réaliser des exploits architecturaux. Nous pouvons tirer notre chapeau aux services concernés puisque l'architecture de certaines de nos écoles datant des années 70 est parfois un peu bizarroïde. Il faut parfois couper la salle en deux puisque l'Éducation nationale nous demande de ne pas mettre deux enseignants par classe, ce qui est toutefois autorisé dans certaines écoles et dans certaines villes quand il est impossible de cloisonner le bâtiment. Nous avons réussi à répondre à la demande mais, j'avoue, que c'était parfois assez compliqué, d'autant que nous nous sommes aperçus que nous avons des classes qui affichaient des effectifs de 14 élèves. Quand vous incluez les enfants d'ULIS avec leur auxiliaire de vie scolaire (AVS), nous ne sommes plus dans les mêmes ordres de chiffres.

Nous nous sommes également aperçus que l'école Bossuet, qui devait avoir deux CE1 à 12 ou 14, se retrouve avec une classe de 19 élèves. Nous ne sommes donc plus dans les crous. En effet, c'est bien beau de dédoubler des classes, mais il faut également fournir les enseignants. À ce niveau, on va récupérer les professeurs dans certaines écoles qui ont un niveau social un peu plus élevé.

J'en arrive donc aux fermetures de classe : nous en avons une à l'école maternelle Chopin qui passe de quatre à trois classes. Le directeur perd donc son quart de décharge. Il faut savoir que l'Éducation nationale est absolument intraitable vis-à-vis de ces écoles. Quand elle peut récupérer des petits bouts de poste, elle le fait. L'école Picasso perd une classe, passant de 10 à 9. Le directeur qui était à une demi-décharge se retrouve à un quart de décharge. Avec la disparition des contrats uniques d'insertion (CUI) et des aides administratifs, les conditions sont de plus en plus compliquées.

Nous nous sommes aperçus que les écoles Bossuet et Verhaeren, qui sont en réseau d'éducation prioritaire (REP) et doivent donc avoir des dédoublements de CE1 cette année, perdent une classe dans les niveaux CE2, CM1, CM2 et se retrouvent avec des effectifs élevés pour des écoles en réseau d'éducation prioritaire.

J'ai oublié de vous parler des ouvertures de classe aux écoles Calmette et René-Clair. Nous nous apercevons qu'il y a une augmentation d'effectif à la Cousinerie.

Nous sommes très heureux de vous annoncer qu'un moyen supplémentaire nous a été attribué ; la distinction est subtile car il ne s'agit pas d'une ouverture de classe. On ne met pas un poste pérenne mais un moyen supplémentaire. Celui-ci a été

décidé au mois d'août au vu des effectifs qui étaient extrêmement élevés. Si les effectifs se maintiennent l'année prochaine, il y aura une ouverture de poste. Nous sommes encore dans une situation précaire mais il était absolument indispensable de créer un poste à l'école Taine, puisque celle-ci avait des effectifs extrêmement élevés. Je rappelle souvent qu'elle accueille les enfants du voyage. C'est une école qui mériterait d'être en réseau d'éducation prioritaire pour avoir des moyens supplémentaires. Nous sommes donc très contents. Nous leur permettons également d'avoir des projets d'école visant à travailler le langage. Elle a un gros projet théâtre comme dans d'autres écoles de la Ville. Vous voulez que je vous en parle ?

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci. Nous avons vu dans les autres écoles tout ce qui a été fait comme la musique. L'actualité nous en a rendu compte.

**Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

Je voudrais également appuyer sur les travaux qui ont été effectués comme tous les étés. Nous avons eu des retours et des remerciements extrêmement chaleureux. Nous avons de très belles écoles, pratiques et fonctionnelles et esthétiquement très jolies. C'est l'année du design. On m'a dit que le design en architecture, c'est d'être capable de faire quelque chose d'absolument esthétique et pratique. Je pense que nous pouvons féliciter les services pour ce travail.

Je voudrais attirer votre attention sur l'entrée en musique. C'est la deuxième année que cette opération est organisée. Il y a eu un article dans la Voix du Nord. Une école se trouvant dans le quartier de la Résidence a fait une entrée en musique. C'était de la musique lyrique. Pour ce quartier, c'était une découverte. Il y a eu un atelier en temps scolaire au cours duquel les élèves ont travaillé un petit morceau de musique. Quand les parents sont venus chercher les enfants, il y a eu un concert dans la cour absolument magnifique. Les parents ont ainsi découvert ce style de musique.

Nous allons également ouvrir la deuxième classe orchestre à l'école Claude-Bernard ; je pense que Jean-Michel MOLLE pourrait nous en parler avec cœur, passion et toute son âme.

Pour cette rentrée, je fais donc un coup de griffe à l'Éducation nationale et remets, en toute modestie, une médaille à la Ville car je pense qu'il faut valoriser nos actions.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Tous les 49 élus, qu'ils aient ou non voté les budgets, étaient invités, cet été, à visiter les différents chantiers comme les différents centres de loisirs de la Ville.

Nous pouvons passer à la délibération 16 – Troisième affectation de subventions pour les classes de découverte.

**Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'une demande de subvention de l'équipe de l'école Chateaubriand qui souhaite envoyer deux classes, en début d'année, au centre du Mont de Couppez à Le Portel. C'est intéressant de le faire à cette période pour la cohésion de la classe. L'idée est d'y séjourner 5 jours. Il s'agit d'un centre d'éducation à l'environnement. On s'aperçoit qu'il y a une appétence particulière des écoles pour l'éducation à l'environnement, pour le développement durable. Il y a énormément d'actions et de demandes d'accompagnement pour ce genre de projet.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci. Des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVII.ADHÉSION DE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ A L'ASSOCIATION RESSOURCES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE (ARRE)**

**Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

La Ville travaille depuis un certain nombre d'années avec ce mouvement associatif, qui apporte son concours à la réussite éducative en s'appuyant sur différents savoirs et expériences des membres. Il s'agit d'un groupe de bénévoles, mais aussi de salariés, qui travaillent autour de l'éducation, de la parentalité, de la création de jeux coopératifs. Le dispositif de réussite éducative collabore depuis des années avec cette association de très grande qualité. L'idée est de créer des ateliers auprès de jeunes primo-arrivants allophones au collège Simone-de-Beauvoir, de préparer les enfants et les parents d'enfants tout petits à l'école Taine. Nous avons également une action très intéressante sur le langage à l'école La Fontaine. Celle-ci a, malheureusement, dû être stoppée du fait de la diminution des financements de l'État pour le dispositif de réussite éducative. Nous allons reparler de ce dispositif au moment du budget supplémentaire (BS). C'est un arrache-cœur de devoir arrêter des actions envers des enfants tout simplement parce que l'État ne finance plus à hauteur de ce qu'il finançait les années précédentes. Nous nous apercevons qu'il y a de moins en moins de financement et nous en reparlerons la prochaine fois.

Cette association fait également des ateliers de proximité dans les centres sociaux (à Flers-Sars, au centre social du Centre-Ville, à la maison des Genêts) en créant des outils collaboratifs avec l'équipe de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV). Il y a donc une transversalité. Il y a également des ateliers autour de la médiation, des collaborations avec le Méliès.

Il y a tout un réseau auquel la Ville a envie d'avoir accès car il donne des informations extrêmement intéressantes sur l'éducation, la parentalité... Nous vous demandons d'accepter de voter cette adhésion pour la modique somme de 50 euros.

Nous aurons accès à leurs outils. Quant à eux, je pense – en toute modestie –, qu'ils seront honorés d'accueillir la Ville de Villeneuve d'Ascq dans leurs adhérents.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Très bien. Des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVIII. TROISIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

**Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'une demande de l'association de parents d'élèves du groupe scolaire Taine. Habituellement, nous proposons une subvention de 300 € pour les associations de parents d'élèves qui le demandent. Il s'agit d'une association très active et qui organise beaucoup d'événements festifs pour animer, partager des goûters, lorsqu'ils s'aperçoivent que tous les enfants ne peuvent pas bénéficier de ces moments-là.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Avant de passer la parole à Florence COLIN, je me suis rendu compte que j'avais manqué à tous mes devoirs. Vous avez pu remarquer que Brigitte MORO est à mes côtés. Elle assure l'intérim de Marie-Christine HUGUET qui, au mois de juillet, a été victime d'un accident de travail dans le garage de l'hôtel de ville. Elle est toujours immobilisée. Cela ne l'empêche pas de faire du télétravail. Comme elle n'est pas partie en vacances, elle a travaillé tout le mois d'août.

Dans le cadre du travail collectif qui est la règle chez nous, Brigitte MORO a pu prendre l'intérim au pied levé en plus de son propre secteur. C'est donc lourd. Elle le fait en lien avec Marie-Christine HUGUET et moi. C'est pour cette raison qu'elle est ici à mes côtés pour ce Conseil municipal. Même si l'intérim est parfaitement assuré, nous souhaitons à Marie-Christine HUGUET un prompt rétablissement, qu'elle puisse revenir rapidement. C'est une sportive qui faisait des marathons. Je ne suis pas sûr que ce soit aussi facile d'en refaire après une telle fracture. Quant à moi, je n'en faisais pas donc ma blessure au pied ne changera rien...

## **XIX. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR DES PROJETS INTERGENERATIONNELS ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LE CCAS (EHPAD RESIDENCE DU MOULIN D'ASCQ)**

**Florence COLIN, Adjointe au Maire**

Bonsoir. Tout est quasiment résumé dans l'intitulé de la délibération. Il s'agit d'une convention de partenariat entre les résidents de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Moulin d'Ascq et les enfants accueillis dans les structures de la petite enfance de la Ville pour des temps intergénérationnels conviviaux : jardinage, rencontres, échanges, enrichissement, un peu de culture à travers, par exemple, de la lecture.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Très bien. C'est une belle chose. Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XX. APPLICATION DU NOUVEAU BAREME CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CNAF) DES PARTICIPATIONS FAMILIALES EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)**

**Florence COLIN, Adjointe au Maire**

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire, à signer le nouveau règlement et d'adopter le nouveau barème décidé par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) quant à la participation familiale des parents des enfants accueillis dans nos structures. La CNAF a changé au mois d'avril son barème. Il est plafonné par un plancher et un plafond, avec comme prérogative une augmentation annuelle de 0,8 % jusqu'en 2022 et une majoration progressive du plafond de ressources jusqu'à 6 000 € en 2022. Or, la Ville avait un plafond à 5 130 €. Il vous est donc proposé de le réajuster avec un échelonnement de deux mois afin de suivre, ensuite, le barème de la CNAF jusqu'en 2022.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, pas d'observation ? Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXI. AFFECTATION DES SUBVENTIONS DESTINÉES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE QUARTIER AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

**Daniel DUBOIS, Adjoint au Maire**

M. le Maire, chers collègues, bonsoir. Dans le cadre de l'animation des quartiers, il s'agit d'une subvention de 800 € pour l'association de parents d'élèves La Fontaine pour l'organisation, comme l'année dernière, des Allumoirs. D'autres associations sont évidemment associées à cette manifestation, notamment les centres d'accueil et de loisirs (CAL) La Fontaine et Jean-Jaurès sur le quartier du Breucq.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXII. AFFECTATION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU LCR LES PRÈS**

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Il s'agit d'une subvention d'investissement pour le local collectif résidentiel (LCR) les Près qui développe une activité handi danse. L'association souhaite investir dans l'achat d'un fauteuil. Elle a demandé une participation de la Ville qui s'élèvera à 33 % du montant du projet.

Le montant de l'achat de ce fauteuil étant de 3 102 €, la participation de la Ville serait de 1 024 € si celle-ci est votée.

Je voudrais ajouter que cette association est très active dans ce quartier. Il n'y a pratiquement pas d'autres associations. Elle développe énormément d'activités. Tout comme dans le quartier du Triolo, nous n'avons pas d'associations pour accompagner et faire de l'animation.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il fallait que ce soit dit. Ce n'est pas le plus connu des LCR mais un des plus anciens de la Ville. Il a, de plus, conservé l'esprit LCR.

Dans les LCR qui ont été créés au moment de la ville nouvelle, certains sont devenus des centres sociaux, d'autres ont été quasiment privatisés et d'autres ont fermé. Les LCR comme celui des Près ont conservé l'esprit ville nouvelle né au moment de la construction du quartier des Près. Les responsables qui se sont succédé donnent beaucoup d'eux-mêmes. Nous ne les connaissons pas toujours mais ils font un travail en profondeur.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XXIII. AFFECTATION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CENTRE SOCIAL DU CENTRE-VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je signale que le LOSC mène par 2-0 contre Strasbourg à ceux qui seraient tenté de suivre le match sur leur téléphone au lieu de nous écouter.

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Il s'agit d'une subvention d'investissement afin de changer le mobilier du multi-accueil ainsi que de restaurer la salle de danse logée au LCR du Blason.

Le montant de ce projet est de 15 680 €. La Ville participe à hauteur de 33 % ce qui fait 5 175 € pour le centre social du Centre-Ville.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Bien. Des questions sur cette délibération ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XXIV. QUATRIÈME AFFECTATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX LCR ET ASSOCIATIONS DIVERSES AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Le LCR Emile-Zola est aussi un de ceux qui ont conservé l'esprit des LCR.

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Il y en a trois comme cela sur la Ville. Il y a aussi le LCR des Tailleurs.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je n'ai pas dit qu'il y en avait un seul, mais on parle toujours du LCR des Tailleurs.

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

C'est vrai que nous n'en avons plus que trois qui fonctionnent de cette façon-là. Pour ceux qui ne le savent pas, le LCR Emile-Zola se situe à Flers-Bourg.

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros.

Depuis quelques années, ce LCR organise un marché d'artisanat. C'est vraiment très bien. Il est ouvert à toutes sortes d'artisanats.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXV. TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS DE LA RUE LA FONTAINE**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Ce sont des opérations que nous faisons régulièrement lorsqu'il y a des travaux de voirie. On en profite pour enterrer les réseaux et les faire disparaître ce qui donne des rues beaucoup plus agréables. Les coûts sont partagés à 50 % par la Ville et la Métropole Européenne de Lille (MEL) soit 69 870 € hors taxes chacune.

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Pour celles et ceux qui ne connaissent pas la ville, il s'agit donc de la rue La Fontaine au Recueil.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous allons maintenant examiner deux motions : la première, déposée par le groupe EPVA, est relative à la réorganisation des services locaux de la Direction générale des finances publiques. Je pense que c'est Sylvain qui va la présenter.

Pour éviter de l'oublier, je vais tout de suite faire passer la délibération concernant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

## **XXVI. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas de question ? Pas d'opposition ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je vous rappelle qu'il y a un tableau de suivi des subventions versées aux associations. C'est quelque chose que nous avons mis en place au début de ce mandat sur la suggestion de l'opposition. Il est vrai que nous votons des subventions à chaque conseil et que nous ne savons plus combien telle association a pu avoir. À chaque fois, nous actualisons les subventions reçues par chaque association. Il n'y a pas de vote. Il s'agit d'une information.

*Le Conseil municipal a pris acte des décisions.*

Nous pouvons en arriver à la motion sur les finances publiques.

## **XXVII. PRESENTATION MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE EPVA RELATIVE A LA REORGANISATION DES SERVICES LOCAUX DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Je vais être très rapide car il s'agit d'une motion qui porte, finalement, sur un sujet assez technique. Vous avez dans le titre l'évocation de la réorganisation des services locaux de la Direction générale des finances publiques. On pourrait dire que c'est une litote pour simplement parler d'un démantèlement progressif, ou de la raréfaction continue, lente mais méthodique des services publics.

Il faut savoir que dans le domaine de la fiscalité, des finances publiques, l'administration publique est sans doute celle qui, proportionnellement, a été la plus éprouvée par la suppression des postes. On supprime à la fois des postes et des services ; on réorganise, comme on dit pudiquement. On prétexte bien souvent la modernisation des outils pour justifier la suppression des postes et, in fine, la raréfaction d'un service. Celui de trésorerie est très particulier car il est très technique. Cela va de l'encaissement de sommes lorsqu'on ne dispose pas d'une régie et qu'il faut transférer des sommes par exemple. Cela va du conseil aux collectivités, aux particuliers, le recouvrement de créances. Toute une série de

services sont ainsi assurés. Dans le pays, la réorganisation va, de fait, conduire nombre de ces trésoreries à disparaître.

Il y a un mouvement de contestation qui est en train de s'organiser. Vous l'avez peut-être entrevu dans la presse. Ce n'est pas un sujet grand public. Ce n'est pas la même chose que lorsqu'on ferme des classes, des écoles, des services publics qui touchent au quotidien des usagers ; c'est quelque chose de plus technique, de plus sournois mais, in fine – je le répète – cela participe d'un lent démantèlement des services publics dans leur dimension multiforme. Cela participe d'une philosophie qui vise à faire en sorte que l'État est de moins en moins présent sur les territoires et que la distance à l'utilisateur se matérialise de plus en plus au quotidien.

Il faut dire les choses clairement : nous avons été saisis par les acteurs de ces services publics. Depuis la Révision générale des politiques publiques (RGPP), nous en parlons régulièrement. Les différents gouvernements, quels qu'ils soient, ont accompagné ce mouvement. On nous parle aujourd'hui d'encaissements qui pourraient se faire, par exemple, chez les buralistes qui ont un terminal Française des jeux. Très concrètement, ce genre de choses arrive doucement et sûrement.

Pour nous, l'important à travers cette motion est, tout d'abord, d'envoyer un signal très fort en direction des agents de ce service public, car ils nous ont demandé de nous mobiliser et de les appuyer. C'est important d'être présent car c'est la reconnaissance de la qualité du travail effectué au quotidien. Nos services financiers travaillent avec eux au quotidien. Il est donc important d'envoyer ce signal. Nous savons ce que nous perdons comme service, comme conseil, et nous ne savons pas ce que nous allons récupérer mais nous ne nous faisons pas d'illusions sur le fait, qu'une fois encore, il y a une méthode efficace, sournoise, qui vise à affaiblir l'État, à affaiblir la puissance collective, à affaiblir la puissance publique sur le territoire.

Nous souhaitons, par cette motion que je ne vais pas vous lire car elle figure dans le livret, envoyer un signal très clair, à la fois au gouvernement, mais surtout aux acteurs qui se mobilisent, aux syndicats, à tous ceux qui se sont exprimés, aux associations d'élus. L'Association des Maires de France et l'Association des Maires du Nord se sont exprimées sur ce sujet. Nous participons évidemment de la dynamique qui accompagne les mobilisations lentes mais qui montent en puissance autour de ce démantèlement bien organisé par le gouvernement et que nous souhaitons, évidemment, dénoncer ici.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Merci. Des demandes de parole ? Didier.

### **Didier MANIER, groupe Parti Socialiste**

Merci M. le Maire. Chers collègues. Je souhaiterais tout d'abord dire que nous sommes en accord avec les propos de Sylvain ESTAGER sur la réforme de la carte des services fiscaux. Tout cela s'inscrit dans une logique relativement libérale d'approche des services publics. On peut faire écho avec ce qui se passe au niveau de La Poste. Nous voyons sur 3 500 bureaux de services fiscaux, la perspective de

la disparition de 1 000 d'entre eux. Il y a d'ici quelques mois des élections et celles-ci aidant, j'ai cru comprendre que M. DARMANIN freinait un petit peu. Je crois, en l'occurrence, que c'est reculer pour mieux sauter. Même s'il freine, je crains qu'après les municipales, cela reprenne de plus belle.

Je souhaiterais intervenir sur un des aspects de cette réforme qui, à mon avis, doit être généralisé et nous interpeller : celui de la dématérialisation en général. Même si on ne peut pas y être hostile car c'est le sens de l'histoire – on y voit des gains, de la traçabilité –, il faut y voir, en l'état, un certain nombre de dangers. Tout d'abord, la dématérialisation au niveau des services fiscaux a généralisé des sollicitations. Il y a eu 32 millions de sollicitations des services fiscaux suite à la dématérialisation. Cela a été fait soit par téléphone soit par courriel.

Sur le terrain, on constate que cette dématérialisation fait en sorte que les usagers soient toujours aussi nombreux et aient toujours autant besoin de proximité. Là, je vais faire écho à ce que l'on appelle aujourd'hui l'illettrisme électronique. Celui-ci a des conséquences. Il y a un constat : aujourd'hui, force est de constater que le numérique, où qu'il soit, n'a pas résorbé les inégalités. C'est vrai, en l'espèce, pour la dématérialisation des services publics mais cela l'est également pour la dématérialisation en général. En France, force est de constater qu'il y a déjà en amont un problème d'aménagement du numérique. L'Hexagone est en retard en la matière. Sur les 28 pays de l'Union Européenne, nous sommes les derniers au classement et ce malgré un plan « France très haut débit » lancé en 2013. Si celui-ci arrive à son terme tel qu'il est prévu en 2022, on constate tout de même, si jamais il est financé aujourd'hui, qu'il y aura en 2022, 20 % de prises manquantes qui ne seront pas financées. Cela ne doit pas manquer de nous interpeller.

Au-delà de ce constat technique, force est de constater que nous assistons aujourd'hui en France à une fracture territoriale et culturelle. En 2017, il y avait 7 millions de nos concitoyens qui ne s'étaient jamais connectés à Internet. Force est de constater qu'il y a aujourd'hui une rupture du principe d'égalité entre les usagers. D'ailleurs, pas plus tard qu'en janvier 2019, le défenseur des droits, dans son rapport, mettait en garde contre cette rupture d'égalité qui est aujourd'hui importante. Je pense que par rapport à cela, il nous faut, où que nous soyons, non seulement sensibiliser mais également nous mobiliser et mettre en œuvre tous les moyens que nous pouvons sur des dispositifs pour accompagner les personnes dans l'autonomie numérique. C'est quelque chose d'important et ça l'est d'autant plus que j'ai le sentiment qu'au niveau national, l'État n'est pas au rendez-vous. On le voit bien ici, pour les déclarations : heureusement qu'il y a des services municipaux qui se mettent à disposition de nos concitoyens pour les aider dans leurs démarches.

Je lance donc ce soir un appel à une sensibilisation sur cette dématérialisation. Il n'est pas question de dire qu'il faut être hostile à cette évolution mais il faut absolument l'accompagner humainement. Sans cela, cela va renforcer la fracture sociale.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci Didier. Florence BARISEAU.

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

Merci. Mon intervention vaudra pour les deux motions. C'est vrai qu'à l'approche des élections, c'est un peu le lancement de la saison des motions. Je n'ai jamais été fan des motions ni des vœux. D'ailleurs, je n'ai jamais bien compris la différence. Je trouve cela assez stérile. On annonce, on dénonce mais on propose rarement. Concernant notre groupe, ce sera donc une non-participation au vote.

J'ai bien écouté M. ESTAGER et M. MANIER. Ce dernier est bien dans un discours très politique. Cela plaira ni à l'un ni à l'autre, mais quasiment la même motion a été déposée hier au Conseil régional par le groupe Rassemblement national.

Sur le fond, je pense que l'on ne peut pas nier la dématérialisation des services. C'est, d'ailleurs, pour d'autres un service que cette dématérialisation et la réorganisation des services publics. Pour autant, je partage le point de vigilance concernant la fracture numérique telle que vous l'avez exposé car, effectivement, il y a une forme d'illettrisme au numérique. De plus, il y a des territoires ruraux sur lesquels le réseau n'est pas encore suffisamment bon ; ce n'est évidemment pas le cas à Villeneuve d'Ascq.

Deuxième point de vigilance : les plus fragiles d'entre nous ont besoin d'une proximité. Il faudrait peut-être réfléchir à demander à l'État une expérimentation pour garantir cette proximité. Je n'ai pas encore de solution. Il faudrait une expérimentation qui tienne compte du progrès et de la dématérialisation tout en prenant en considération ces deux points de vigilance que je viens d'exprimer.

Pour notre part, et ce sera le cas pour les six prochains mois, ce sera donc une non-participation au vote sur les deux motions.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je comprends votre raisonnement général, n'étant pas moi-même un fan des motions ou des vœux qui souvent ne nous concernent pas. Mais, en l'occurrence, je peux vous assurer honnêtement, Mme BARISEAU, qu'il ne s'agit pas d'une démarche politique de notre part et j'espère que de la vôtre, ce n'en est pas une qui consiste finalement à être d'accord avec le gouvernement quand il s'agit de faire des économies sur les services publics. Je ne dis pas que vous le faites ; j'ai dit « j'espère ». Nous aurons bien l'occasion, dans des débats, d'ajuster tout cela.

Sur la première motion, nous sommes vraiment dans les fondamentaux régaliens de l'État : les finances, les budgets, la sécurité, l'armée. On éloigne les citoyens au nom d'une dématérialisation. Les déclarations d'impôts, les rectifications d'impôts ou un changement d'adresse pour sa carte grise, ce n'est simple pour personne. Souvent ceux qui sont en haut de la classe ont toujours quelqu'un pour le faire à leur place et ne le font pas eux-mêmes. De plus, c'est très long. Je ne vais pas comparer cela aux caissières des supermarchés mais cela consiste, finalement, à faire soi-même

quelque chose qui est du ressort de l'État et pour lequel on n'a pas pour autant de paiement. On fait le travail à la place et nous n'avons pas le paiement. Ça, c'est pour la partie proximité. Ça vaut même à Villeneuve d'Ascq, mais surtout dans les petites et moyennes communes où c'est la disparition de tous les services publics. On ne peut pas faire des discours sur l'importance des services publics puis accepter aussi facilement que ceux-ci s'éloignent des citoyens.

Au risque de faire un peu de politique – mais vous me connaissez je n'en fais pas –, en la matière, quand on affaiblit le ministère des Finances, ce sont autant de fonctionnaires de moins. Il y a ceux-là mais aussi tous les autres. Je n'ai pas un amour immodéré pour ce que l'on appelle Bercy, encore que Bercy est souvent la bonne excuse pour les gouvernants et les autres ministres pour expliquer qu'ils n'ont pas su faire. C'est la même chose quand on dit que c'est Bruxelles qui décide à notre place, alors que les règles européennes sont fixées par le Conseil des ministres en codécision avec le Parlement et qu'elles n'existent que parce que les États les ont votées et souvent à l'unanimité dans beaucoup de domaines. Ensuite, lorsqu'ils reviennent dans leur capitale, ils disent ce n'est pas nous, c'est eux. Là, c'est la même chose. Quand les ministères voient leurs crédits se réduire, on dit que c'est de la faute de Bercy. Non, c'est la faute de la politique ou c'est le fait de la politique générale du gouvernement.

Quand on supprime des fonctionnaires des finances, cela veut dire que les contrôles fiscaux les moins faciles passent un peu à l'as. Il est aisé de contrôler qu'un salarié a oublié de déclarer quelque chose. Quand on fait appel à des paradis fiscaux via des sociétés écrans, il faut des personnes un peu pointues... On me dira que ce ne sont pas les mêmes. Si, ce sont les mêmes. C'est surtout la même notion de l'État régalien et du service public.

C'est pour cette raison que nous avons voulu déposer cette motion. Je comprends que vous ne la votiez pas mais ce n'est pas une motion comme les autres. Même si je voterai sur les pesticides, je n'en aurais pas déposé une. J'ai pris un arrêté. La motion sur les finances publiques et notre trésorier est quelque chose qui a vraiment beaucoup d'importance pour les communes alentour.

On me glisse discrètement que trois motions ont été déposées par le groupe VAT depuis le début du mandat. Il y en a eu une sur les rythmes scolaires mais c'était sous une présidence qui lui plaisait certainement moins que celle d'aujourd'hui. En mai 2014, rythmes scolaires ; en septembre 2015, occupation illégale de terrains et mars 2016, réforme de la DGF. C'est vrai que c'était sous la présidence de François HOLLANDE et pas celle d'Emmanuel MACRON.

### **Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

2015. Ça date.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Comme par hasard, jusqu'à 2016. Vous avez déposé trois motions sous la présidence HOLLANDE.

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

J'ai évolué.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Ce n'était peut-être pas plus ma tasse de thé que la vôtre mais pour d'autres raisons, il n'empêche... C'est un rappel historique que l'on a voulu me faire. Je ne me rappelaient pas. Honnêtement, cela n'a pas beaucoup d'importance. Encore une fois, il s'agit d'un problème de fond qui devrait concerner tout le monde, tout comme la motion sur les pesticides. Ce n'est pas simplement une opposition à telle décision politique d'un gouvernement.

Je mets cette motion aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire. Abstention.

*La motion est adoptée à l'unanimité des exprimés ; Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Christophe BONNARD, Sophie LEFEBVRE, ne prenant pas part au vote.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je relève tout de même le petit coup de griffe qui sous-entend que nous faisons front commun avec les Patriotes. Tant mieux. C'est tout de même une démarche des associations d'élus, des Maires du Nord de Nicolas LEBAS et des Maires de France de François BAROIN qui sont tous deux beaucoup plus proches de vous que de nous. C'est une démarche générale. C'est un peu la même chose pour les pesticides. Même si cela n'a pas, aujourd'hui encore, tout à fait la même ampleur, c'est au moins aussi important.

## **XXVIII. PRÉSENTATION MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE SOCIALISTE RELATIVE A L'INTERDICTION DES PESTICIDES**

**Victor BURETTE, groupe Parti Socialiste**

Merci M. le Maire. Je pense qu'il ne faut pas avoir peur de faire de la politique ; ce n'est pas un gros mot. J'entends souvent cette rhétorique revenir en Conseil municipal. La politique, c'est relativement noble. On a le droit de ne pas être d'accord, on en débat. Si on ne veut pas faire de politique, il ne faut plus d'élus et on laisse les choses se gérer de manière administrative.

Je laisserai les uns et les autres lire la motion s'ils ne l'ont pas encore fait.

M. le Maire, vous avez pris un arrêté début septembre pour interdire l'utilisation du glyphosate. Villeneuve d'Ascq fait partie des dizaines de communes françaises qui ont partiellement ou totalement interdit l'usage des pesticides et des herbicides. Dans

le Nord, les communes de l'Avesnois sont particulièrement mobilisées sur le sujet. Plus proche de nous, il y a aussi la Ville de Lille. Il s'agit, par ces arrêtés, de s'inscrire dans le cadre du principe de précaution, qui est inscrit dans la charte de l'environnement, et de protéger ainsi, avant toute chose, la santé de nos concitoyens alors même que des études faites en 2015 par le Centre international de recherche contre le cancer ont classé le glyphosate comme cancérogène probable.

Nous savons qu'un arrêté relève du seul pouvoir du Maire. Je pense que sur des sujets aussi essentiels, il nous appartient, symboliquement, de marquer ici le soutien du Conseil municipal à cette motion et d'en faire cause commune. Voilà le sens du dépôt de cette motion.

J'en profite pour faire une petite parenthèse, si vous me le permettez M. le Maire puisque la parole m'est donnée, pour revenir sur le climat particulièrement lourd de cette dernière semaine. À l'approche des élections municipales, certains croient que tous les coups sont permis. C'est le règne de la petite phrase, de la rumeur malveillante auquel nous avons eu affaire et auquel vous avez eu affaire en particulier, M. le Maire. Si certains se sont aussi crus autoriser à s'exprimer au nom de la section PS de Villeneuve d'Ascq ou du groupe Socialiste ou à tout le moins, entretiennent une forme de confusion dans leur expression, je voudrais ici rappeler que celle-ci n'a pas lieu d'être. Il est bon de souligner publiquement ici qu'ils s'expriment en leur nom propre. J'ajouterai qu'il y a, pour nous, des principes intangibles et que la présomption d'innocence en fait partie. Vous savez, M. le Maire, la loyauté politique qui est la nôtre depuis le début du mandat et nous n'avons pas changé d'état d'esprit. Je ferme cette parenthèse.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je vous en remercie. Vous n'intervenez plus Mme BARISEAU puisque vous l'avez fait pour les deux motions.

Je mets cette motion au vote.

**Saliha KHATIR, Adjointe au Maire**

Je voudrais intervenir.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Excuse-moi, je n'avais pas vu. Vas-y, Saliha.

**Saliha KHATIR, Adjointe au Maire**

Génération.s apporte bien sûr son soutien à M. le Maire qui a pris un arrêté le jeudi 5 septembre interdisant l'usage du glyphosate sur les terres agricoles de la Ville afin de préserver la santé de ses administrés. Soulignons aussi que la Ville n'utilise plus depuis bien longtemps ces produits sur ses propres espaces verts.

Faisons un petit rappel des faits : la vente du glyphosate est interdite aux particuliers

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le nombre de doses d'unités de pesticides utilisées en agriculture est en forte hausse ces dernières années selon les chiffres mêmes du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Sur la période 2014–2016, il a augmenté de plus de 12 % par rapport à la moyenne triennale 2009–2011 malgré le lancement du plan Ecophyto en 2009 qui visait à faire évoluer les pratiques.

Le Président de la République s'était engagé, en novembre 2017, à interdire le glyphosate dans un délai maximum de trois ans, passant outre le vote du Parlement européen laissant la possibilité d'une éventuelle sortie sur cinq ans. À la suite de cet engagement, par deux fois, les députés ont rejeté, à la demande du gouvernement et de la majorité la République en marche, des amendements visant à inscrire l'interdiction du glyphosate pour des usages agricoles et particuliers en 2021.

Le jeudi 24 janvier, en réunion publique, le Président a de nouveau reculé sur cette question dans le cadre du grand débat national, en affirmant qu'il n'y aura ni interdiction ni fin d'utilisation du glyphosate en France d'ici 2021. Le Président et son gouvernement ont donc menti aux Français et trahi leur confiance ; démonstration si besoin était que l'exécutif est totalement accaparé par les lobbys agro-industriels, les puissances de l'argent qui orientent les décisions au détriment de l'intérêt général, de la protection de la santé publique et de notre environnement. Piétinant comme à son habitude le principe de précaution, il a même soutenu un discours sceptique sur les effets du glyphosate sur la santé en affirmant qu'il n'y a aucun rapport, indépendant ou pas, démontrant que ce n'était pas mortel, mettant ainsi sur un pied d'égalité les rapports scientifiques publiés et inspirés par Monsanto et les rapports d'experts scientifiques préconisant de ne plus utiliser cette molécule.

Pourtant, depuis longtemps, l'agriculture biologique démontre qu'elle est la voie la plus durable pour les agriculteurs comme pour la planète. À ce titre, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) de Rennes a publié en août dernier un rapport analysant plus de 177 études réalisées sur les alternatives biologiques crédibles et efficaces à l'utilisation des pesticides en agriculture.

Génération.s s'oppose donc fermement à un retour en arrière sur la sortie du glyphosate en 2021 et demande au gouvernement de remettre cette priorité au cœur de l'agenda des réformes. Génération.s appelle également le gouvernement et sa majorité à se saisir d'urgence de la question de l'impact sanitaire et environnemental de l'ensemble des pesticides et perturbateurs endocriniens qui provoquent chaque année des milliers de maladies, de décès et de cas d'handicapés génétiques. Il est plus que temps d'agir pour sortir la France des pesticides ; des solutions alternatives existent, elles doivent être mises en œuvre le plus vite possible.

Cet arrêté municipal démontre qu'une forme d'activisme peut s'exercer à tous les niveaux de notre démocratie, du citoyen au plus haut niveau de l'État, afin d'accélérer la transition écologique nécessaire à la préservation de nos écosystèmes.

Génération.s appelle chacun à se mobiliser et à relever ce défi quelle que soit la manière : action ponctuelle, marche pour le climat, engagement associatif ou politique.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci. Je vais mettre cette motion aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire. Abstention.

*La motion est adoptée à l'unanimité des exprimés ; le groupe VAT ne prenant pas part au vote.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il y a un autre volet. Là, je m'adresse un peu aux élus et aux formations politiques que vous êtes et qui ont des élus à la MEL. J'insiste aussi sur le fait que la Métropole, de par l'histoire, est propriétaire de beaucoup de terres agricoles, en particulier à Villeneuve d'Ascq. J'ai saisi, en tant que Maire, le Président de la MEL pour lui demander de s'assurer que, sur les terres publiques, les cultures se font dans des conditions sanitaires satisfaisantes. Je suppose que cela demande du temps pour faire l'étude, ce que je peux comprendre. Mme BARISEAU, M. MANIER, dans vos groupes respectifs, une démarche dans le même sens auprès du Président de la MEL pourrait peut-être permettre à ce dossier d'avancer un peu plus vite.

Il serait un peu désagréable, en particulier à Villeneuve d'Ascq, qu'on prenne un arrêté – qui n'est, certes, pas applicable – pour les agriculteurs privés et que sur des terres publiques, on continue à l'utiliser. La moindre des choses est de faire une enquête pour savoir ce qu'il en est et ensuite prendre les mesures pour que cela disparaisse.

Voilà le message que je souhaitais vous passer en espérant qu'il sera entendu.

Nous sommes arrivés au bout de ce Conseil. Je lève donc la séance.

*La séance est levée à 21 heures.*